

Des voix: Bravo!

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelque mots pour faire suite à la question de privilège qu'a posée le président du Conseil du Trésor (M. Drury). Au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, je tiens moi aussi à féliciter tout spécialement le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, depuis 1948, a été député à toutes les législatures, sauf, malheureusement, celle de 1958.

On a, et à juste titre, reconnu le député de Winnipeg-Nord-Centre comme doyen de la Chambre des communes. Il me semble, comme il semble à bien des députés qui reconnaissent son jugement, qu'il mérite un tel titre pour deux grandes raisons. La première, c'est que peut-être plus que la plupart des députés, le député de Winnipeg-Nord-Centre a reconnu l'importance fondamentale du Parlement dans la démocratie canadienne, tant comme moyen de modifier les lois que comme moyen de redresser les torts. Plus peut-être que tout autre député fédéral au cours du siècle actuel, le député de Winnipeg-Nord-Centre a rappelé ce fait primordial à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre. Je crois toutefois qu'on desservirait le député en disant qu'il a concentré son activité exclusivement sur la Chambre. Il a reconnu que ce qui se passait à la Chambre des communes devait céder la priorité à ce qui en transpirait à l'extérieur.

● (1420)

Nous lui rendons hommage pour le rôle qu'il a tenu à la Chambre et surtout pour les causes qu'il y a épousées depuis 1942, notamment les hausses de pensions, le revenu garanti universel et l'amélioration du sort de tous ceux qui manquent d'argent, de pouvoir ou d'influence dans la société canadienne. Bref, il a défendu au Canada les gens qui en avaient le plus besoin.

A l'instar du président du Conseil du Trésor et du député de Peace River, j'adresse mes meilleurs vœux au député de Winnipeg-Nord-Centre. Je conclus en répétant ce qu'on a dit tantôt, savoir que le député de Winnipeg-Nord-Centre ne voudrait peut-être pas qu'on rappelle qu'il est aujourd'hui âgé de 65 ans. Selon des sources très bien informées, il aurait exprimé le souhait qu'on souligne cet anniversaire, non à la Chambre, car naturellement il ne savait pas que que nous allions en parler ici, mais plus tard, lors d'une réunion privée. Il aurait même déclaré que nombre de Canadiens seront surpris d'apprendre qu'il a aujourd'hui 65 et non 75 ans.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, au sujet de la même question de privilège, il me fait plaisir de me joindre à mes collègues des autres partis pour offrir mes félicitations au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à l'occasion de son 65^e anniversaire de naissance.

Un nouveau député est toujours impressionné d'une façon particulière par certains autres députés, de quelque parti qu'ils soient. Je dois reconnaître sincèrement, quant à moi, que les connaissances du député de Winnipeg-Nord-Centre sur la procédure de la Chambre m'ont grandement impressionné, comme elles continuent d'impressionner d'ailleurs tous les autres députés.

C'est donc avec plaisir que les membres du Parti Crédit Social du Canada profitent de cette occasion pour souhaiter un heureux anniversaire au député et former le vœu

La Chambre des communes

de le conserver aussi longtemps que possible parmi eux à la Chambre.

[Traduction]

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vu que je tiens à ce que les choses qui se passent à la Chambre se déroulent selon les règles, je me demande en vertu de quel article du Règlement, le président du Conseil du Trésor (M. Drury), a obtenu la parole. Je présume que Votre Honneur la lui a accordée en vertu des dispositions de l'article 117.

En parlant de Règlement et de commentaires, j'avoue que lorsque le président du Conseil du Trésor a commencé ses observations, je me suis demandé s'il allait m'attaquer sérieusement au sujet du «conflit d'intérêt», ce qui m'a incité à consulter le commentaire n° 66 de Beauchesne dans sa quatrième édition. S'il m'était permis, comme autrefois, de prendre beaucoup de temps pour débattre un point du Règlement, je pourrais me défendre contre une telle accusation. En fait, j'avais projeté, à mon arrivée à la Chambre, de poser au cours de la période des questions, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question portant sur les pensions de vieillesse. Je dois dire que si je puis avoir la parole pendant la période des questions, je compte le faire.

Je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères au président du Conseil du Trésor, au député de Peace River, au député d'Oshawa-Whitby ainsi qu'à mon nouvel ami, le député de Charlevoix, des aimables paroles qu'ils ont eues à mon endroit. J'ai connu des moments palpitants depuis que je suis ici, c'est-à-dire depuis l'âge de 34 ans sauf pendant une courte absence—et à cette époque, 34 ans était l'âge de la jeunesse pour quiconque était élu à la Chambre des communes; de nos jours, celui qui se fait élire à cet âge n'est déjà plus jeune. Je le répète, pendant ces décennies, j'ai acquis une expérience merveilleuse. Il a été passionnant d'être engagé dans les batailles auxquelles je me suis intéressé et surtout, d'en gagner quelques-unes, de sentir que je servais les gens qui m'avaient délégué ici. J'ai été merveilleusement surpris des marques d'amitié que m'ont témoignées tous mes collègues de la Chambre. Je suis très reconnaissant à ceux qui se sont souvenus de mon anniversaire. Je vais tenter de savoir plus tard l'identité de l'organisateur. De toute façon, je vous remercie sincèrement.

L'honorable député de Peace River a dit que je suis ici depuis longtemps, mais non pas pour le débat sur la réciprocité. Je n'étais pas ici à la naissance du monde, non plus. Mais je voudrais informer mes collègues que je suis ici depuis longtemps que certains d'entre eux ne pensent. Il y a 65 ans aujourd'hui, le jour de ma naissance, la Chambre des communes du Canada a donné deuxième lecture au premier projet de loi sur l'octroi de pensions à des Canadiens. Il est vrai qu'avant cette date on avait pris des mesures pour assurer les pensions aux fonctionnaires et à d'autres. Mais, le 18 juin 1908, la Chambre a donné deuxième lecture à la loi relative aux rentes sur l'État et l'a examinée en comité. Ainsi, monsieur l'Orateur, j'étais de la partie. Apparemment, j'ai fait des histoires parce que je ne voulais pas qu'on éternise le débat; je voulais qu'on adopte la loi, afin que, pendant les 65 années à suivre, on puisse faire des progrès et améliorer le sort des citoyens âgés et de tous les Canadiens.